



Département de l'Aude

COMMUNE de QUILLAN

Nombre de membres :

En exercice : 27

Qui ont pris part à la délibération : 24

Dont pouvoirs : 5

Votes pour : 24

Votes contre : 0

Abstentions : 0

Date de la convocation : 03/04/2024

Date d'affichage : 18/04/2024

Certifié exécutoire par réception en

Sous-Préfecture de Limoux le:

17 AVR. 2024

L'an deux mil vingt quatre, le dix avril, à 18h30, le Conseil Municipal de la commune de **QUILLAN**, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **M. Pierre CASTEL, Maire**.

Étaient présents : M. Pierre CASTEL, Mme Nadia PARACHINI, M. Jacques MANDRAU, Mme Sophie BOUTTIER, M. Gilles ALARD, Mme Amandine MORENO, M. Claude HUMBERT, M. Jean POLY, M. Claude ESCLOUPIER, Mme Viviane PROVENZANO, Mme Ghyslaine SAIZ, M. Jacques SIMON, Mme Nicole GIMENEZ, M. Kees WIELENGA, M. Mohammed EL HABCHI, Mme Nathalie REBELLE, M. Stéphane PEILLE, Mme Janine CASTEL, M. Wilfrid ROQUEFORT.

Étaient absents excusés : Mme Ineke FLOODGATE, M. Charles ROUGER, Mme Véronique FERNANDEZ, Mme Christine BINDER, M. Sébastien AMOUROUX, Mme Martine DAFFOS, M. Denis DEZARNAUD.

Étaient absents non excusés : M. Thierry CAUSSE.

Procurations : Mme Ineke FLOODGATE en faveur de M. Jean POLY, M. Charles ROUGER en faveur de M. Jacques SIMON, Mme Christine BINDER en faveur de M. Jacques MANDRAU, M. Sébastien AMOUROUX en faveur de Mme Nadia PARACHINI, M. Denis DEZARNAUD en faveur de Mme Amandine MORENO.

Secrétaire : Mme Nadia PARACHINI.

Délibération n° : **MA-DEL-2024-018**

Domaine : 7.1 - Décisions budgétaires

OBJET : Budget annexe ASSAINISSEMENT : Vote du Compte de gestion 2023

Le Compte Administratif 2023 traduit les résultats suivants :

COMPTE ADMINISTRATIF	Reprise résultat antérieur 2022	Affectation du résultat de fonctionnement 2022 sur investissement 2023	Résultat exercice 2023	Transfert ou intégration de résultats par opération d'ordre non budgétaire	Résultat de clôture CA 2023
Fonctionnement	144.010,91		17.580,47		161.591,38
Investissement	333.904,32		10.090,32	168.706,62	512.701,26
RESULTAT GLOBAL	477.915,23		27.670,79	168.706,62	674.292,64

Le Compte de gestion 2023 traduit les résultats suivants :

COMPTE DE GESTION	Reprise résultat antérieur 2022	Affectation du résultat de fonctionnement 2022 sur investissement 2023	Résultat exercice 2023	Transfert ou intégration de résultats par opération d'ordre non budgétaire	Résultat de clôture CG 2023
Fonctionnement	144.010,91		17.580,47		161.591,38
Investissement	333.904,32		10.090,32	168.706,62	512.701,26
RESULTAT GLOBAL	477.915,23		27.670,79	168.706,62	674.292,64

Considérant que suite au rapport de la Chambre Régionale des Comptes, l'ordonnateur a demandé au comptable public de procéder à une vérification de l'état de la dette du budget de l'eau et de l'assainissement.

En effet, celui-ci présentait une différence d'affectation entre l'ordonnateur et le comptable.

Après présentation des pièces justificatives de l'ordonnateur, le comptable public a procédé à la régularisation par le biais d'une opération d'ordre non budgétaire d'un montant de 168.706,62 €. Ce montant correspond à des emprunts sur le service d'assainissement de l'ancienne commune de Brenac.

Lors de la fusion, ce montant a été affecté à tort sur le budget de l'eau dans la comptabilité du comptable public.

Par conséquent, Madame La comptable public a ajusté l'affectation budgétaire de l'emprunt au budget de l'assainissement conformément à l'état de la dette de l'ordonnateur.

Les deux comptes présentent des résultats et opérations comptables identiques.

A cet effet, M. Le Président propose au Conseil Municipal :

1. Dire que le compte de Gestion et le Compte Administratif présentent les résultats et opérations comptables identiques
2. D'approuver le Compte de Gestion 2023 établi par Mme La Comptable Public
3. D'autoriser M. Le Président à entreprendre toute démarche et signer tout document visant la réalisation de cette opération.

Il demande d'en délibérer.

Le Conseil Municipal,
Où l'exposé de son Président,
Après en avoir délibéré.

Délibération approuvée à l'UNANIMITE des membres présents et représentés par 24 voix POUR

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

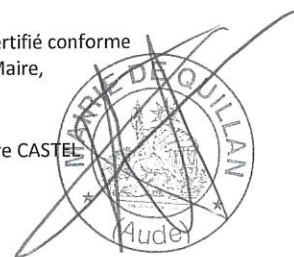
La Secrétaire de séance,



Mme Nadia PARACHINI.

Pour extrait certifié conforme
Le Maire,

M. Pierre CASTEL



2024-018**Identifiant FAST :** ASCL_2_2024-04-17T15-51-03.00 (MI252438952)**Identifiant unique de l'acte :** 011-200059418-20240417-2024-018-DE ([Voir l'accusé de réception associé](#))**Objet de l'acte :** Budget annexe ASSAINISSEMENT : Vote du Compte de gestion 2023**Date de décision :** Apr 17, 2024 12:00:00 AM**Nature de l'acte :** Délibération**Matière de l'acte :** 7. Finances locales
7.1. Decisions budgetaires
7.1.1. FINANCES LOCALES**Identifiant unique de l'acte
antérieur :****Acte :** [MA-DEL-2024-018.PDF](#)**Préparé**

Date 17/04/24 à 15:51

Par JORDAN Edouard**Transmis**

Date 17/04/24 à 15:51

Par JORDAN Edouard**Accusé de réception**

Date 17/04/24 à 15:56